

Avantages du Volontariat International en Entreprise (VIE)

Les avantages du VIE pour l'entreprise : souplesse, simplicité, coût attractif

- Une durée de mission modulable (de 6 à 24 mois), renouvelable 1 fois et s'adaptant, au mois près, aux besoins de l'entreprise.
- Un statut public du Volontaire International qui exonère l'entreprise de tous liens contractuels et de toutes charges sociales et qui apporte au Volontaire un cadre protecteur : le VIE est placé sous l'autorité de l'Ambassade de France à l'étranger
- Un coût attractif :
 - que l'entreprise peut intégrer dans un contrat d'assurance-prospection de la COFACE (assurance couvrant les dépenses générées par une action de prospection à l'étranger, en cas d'échec commercial)
 - qui peut être minoré par des aides régionales ou départementales en faveur des PME/PMI.
- Une gestion administrative et juridique déléguée à UBIFRANCE qui décharge l'entreprise des tâches de gestion de personnel : UBIFRANCE procède, entre autres, au virement des indemnités (payées par l'entreprise) et souscrit un contrat d'assurance pour la protection sociale de l'ensemble des VIE.
- Des délais d'instruction de dossiers courts et un suivi en ligne des dossiers de VIE.
- Une totale maîtrise par l'entreprise du choix du Volontaire International et de son activité opérationnelle.
- Une alternative à l'expatriation et au recrutement local.
- La possibilité de couvrir une zone géographique (jusqu'à 5 pays) avec un seul volontaire grâce au VIE régional.
- La possibilité d'effectuer des séjours en France (jusqu'à 165 jours pour 365 jours de mission).

Les avantages pour le Volontaire International

- Expérience professionnelle enrichissante à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur.
- Perfectionner une langue étrangère.

Les sites utiles :

- <http://www.ubifrance.fr/vie/volontariat-international-entreprise.asp>
- <http://www.civiweb.com/>